

Paris, le 10 Mars 1920

Direction Centrale
des Constructions Navales

Bureau des Réparations

Etat Major Général
2^e Section

LE MINISTRE DE LA MARINE

à Monsieur le Directeur du LLOYD'S
REGISTER OF SHIPPING
4, Rue Auber -PARIS -

Monsieur:-

Par lettre du 20 Février 1920 vous m'avez demandé de vous faire connaître les intentions de mon Département au sujet des visites de classification dues à votre Société par les chalutiers "FIER" ex "SAN RAFAEL" "OUISTITI" ex "BRAGI" & "SEDUISANT" ex "FINISTERE"

sujet des
visites dues par
"FIER" ex "SAN RA-
FAEL" "OUISTITI" ex
"BRAGI" "SEDUISANT"
"FINISTERE"

J'ai l'honneur de vous faire connaître que sur ces trois chalutiers acquis par la Marine Française pendant la Guerre, l'un le "OUISTITI" ex "BRAGI" a été cédé au mois de Janvier dernier en compensation de navires perdus à MM. PORET LOBEZ & CIE, Armateurs à Boulogne-sur-Mer, à qui il appartient par suite de prendre, s'ils le jugent utile, les mesures nécessaires en vue du maintien de la cote de ce bâtiment au Registre de votre Société.

Les deux autres chalutiers "FIER" ex "SAN RAFAEL" et "SEDUISANT" ex "FINISTERE" devant être conservés définitivement par mon Département, il ne me paraît pas nécessaire que leur classification au LLOYD'S REGISTER soit maintenue.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre et par son
ordre

l'Ingénieur Général Maurice
Directeur Central des Constructions Na-
vales.



© 2021

Lloyd's Register
Foundation

W1364-0084